

## NON TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES

**Conséquence de la loi scélérate dite de transformation de la fonction publique, cette CAP est réunie désormais uniquement si, à l'issue de la scolarité théorique et du stage pratique probatoire, l'administration bloque la titularisation d'au moins un stagiaire de la promotion. C'est une évolution négative en terme de dialogue social, tout d'abord, car il se peut que certaines années, elle n'ait pas lieu. Or c'est un moment d'échange avec l'administration sur les modalités de la scolarité qui permet à la CGT Finances Publiques de mettre en avant ses revendications. Plus généralement, dans la droite ligne de l'attaque frontale au statut que constitue la sinistre loi Dussopt, cette évolution prive les représentants du personnel d'être associés à un aspect important de la vie administrative des IFIP.**

Cette CAP avait donc été convoquée pour évoquer le cas d'un inspecteur stagiaire dont le stage probatoire avait été prolongé lors de la CAP précédente du mois d'août.

Après lecture des déclarations liminaires, la présidente de la CAPN, Lydia Daigremont et le responsable du pôle formation de l'ENFiP, Michel RAMIR, ont apporté les réponses suivantes :

- ➔ Sur toutes les questions générales, la présidente de la CAP s'est contentée de s'engager à transmettre.
- ➔ Les débats ont donc tourné autour de questions sur les scolarités, passée et à venir.

### Débat général sur les scolarités

L'administration a répondu aux problématiques soulevées dans sa déclaration liminaire par la CGT, seule organisation syndicale a l'interpeller sur les sujets liés à la scolarité.

Sur la « digitalisation » des scolarités, le « 4+1 » 4 journées en présentiel et une journée de cours à dérouler en autonomie à son domicile, la direction de l'ENFiP ne cherche pas à dissimuler les véritables motifs de cette évolution. C'est le seul moyen qu'elle a trouvé pour faire face à l'importance des promotions de contrôleurs et d'inspecteurs stagiaires, trop nombreux pour la capacité d'accueil des écoles. Cette situation devrait perdurer pendant plusieurs années et on peut craindre que cette évolution soit pérennisée, malgré tous les inconvénients qu'elle présente.

La pédagogie et l'apprentissage des matières nécessaires à l'exercice de nos missions, pour la CGT, doit se faire intégralement en présentiel. D'ailleurs, l'argument mis en avant par la direction de l'ENFiP est bien léger : « il faut vivre avec son temps ». Sous prétexte que les jeunes lauréats sont plus « connectés » et que les collègues internes ou « faux externes » se sont habitués au télétravail, il faudrait donc en rabattre sur la qualité de la formation initiale ?

Pour la CGT c'est non, et nous avons rappelé notre revendication d'une formation initiale de qualité, au plus proche des lieux de vie des stagiaires, c'est-à-dire aussi dans les centres interrégionaux de formation. C'est une question de volonté politique et de moyens !

Sur la prise en compte des collègues vulnérables dans le contexte de la reprise de l'épidémie de COVID, et en particulier sur les modalités de participation aux épreuves écrites, l'ENFiP reste sur ses positions, tout en reconnaissant être attentive à l'évolution de la maladie. Elle a précisé, bien sûr, que cela se faisait avec l'accord du médecin de prévention et que les situations de vulnérabilité exceptionnelles seraient étudiées au cas par cas.

Sur le manque de chargés d'enseignement, l'ENFIP a précisé que la difficulté était d'une part de recruter et d'autre part de trouver de « bons professeurs », que c'était un exercice délicat.

Pour la CGT, cela fait plusieurs années que nous dénonçons le manque d'anticipation et le besoin de constituer en amont « un vivier » (chargés d'enseignement en attente d'être appelés) conséquent. L'exercice est d'autant plus délicat quand on est au pied du mur.

Enfin, la CGT est intervenue sur la situation des stagiaires en Ile-De-France avec la mobilisation dans les transports parisiens du 10 novembre (lendemain de la réunion). Donc, la « digitalisation », c'est quand cela les arrange, puisque monsieur Ramir n'a consenti qu'à garantir la bienveillance suite aux retards provoqués par ce mouvement social. D'après lui, au vu des annonces de la RATP, « ça devrait aller ».

Or les difficultés de transport se sont avérées bien réelles et bon nombre de stagiaires n'ont pas pu se rendre à l'école.



## LA CAP

La direction générale a proposé le reversement dans son corps d'origine de l'inspecteur stagiaire concerné par la CAP.

La CGT a voté contre, pour toutes les raisons tenant à nos revendications sur la scolarité, et en particulier notre opposition au caractère probatoire du stage de fin de scolarité.

**La CGT Finances Publiques a toujours revendiqué** la titularisation de l'ensemble des stagiaires et la levée du caractère probatoire du stage pratique. Cette revendication est plus que jamais légitime vu les conditions difficiles dans lesquelles s'est déroulée la scolarité cette année.

**Pour la CGT Finances Publiques**, tous les stagiaires ayant validé leur scolarité théorique devaient être titularisés.

